



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
ALSACE



# **Pôle « Médiation Faune Sauvage »** *Bilan 2014*

## **LPO Alsace & GEPMA**

Le pôle « Médiation Faune Sauvage (MFS) » est un service de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO) et du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA). Créé en mars 2008, il est destiné à répondre à toutes les demandes liées à la petite faune sauvage, mammifères et oiseaux sauvages, protégés ou non.

**Le pôle MFS a traité 2095 demandes au cours de l'année 2014, toutes catégories confondues.**

*Evolution du nombre de demandes depuis 2010 :*

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Nb appels	1105	1667	1869	2328	2095

### **1. Qui contacte le pôle MFS ?**

Les demandes des particuliers représentent le pourcentage le plus important des personnes qui contactent le pôle MFS (79%). Toutefois, les collectivités territoriales et les professionnels le sollicitent de plus en plus, toutes demandes confondues.

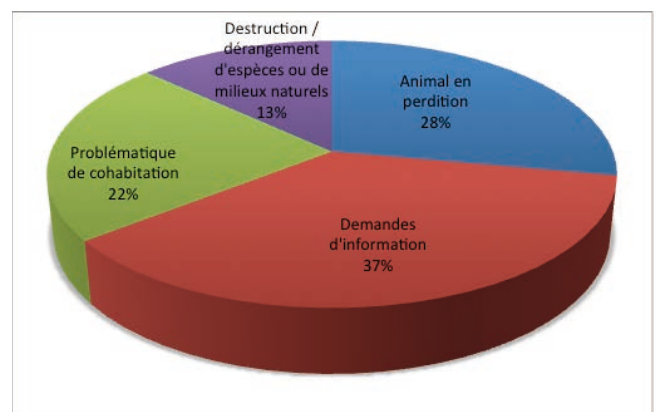
### **2. Répartition géographique des demandes**

La répartition géographique des demandes reste inégale au niveau régional. Le faible pourcentage recensé dans le Haut-Rhin (22%) est lié à la présence, dans ce département, des Brigades Vertes qui traitent directement de nombreuses demandes.

Sur l'ensemble des demandes en provenance du Bas-Rhin, 36% provenaient de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), ce qui représente une part non négligeable de l'activité du pôle MFS dans ce département. 25 des 28 communes de la CUS ont fait appel au pôle MFS.

### **3. Catégories d'appels**

Les réponses et les conseils sont apportés au cas par cas, et très souvent, un suivi est effectué dans les jours et/ou les semaines qui suivent le premier contact. Ces demandes sont classées en 4 grandes catégories :



⇒ **Les demandes d'informations : 37 %**

Ces demandes concernent majoritairement :

- des comportements d'animaux jugés « anormaux » ;
- des conseils pour aménager un espace en faveur de la faune ou pour concilier travaux de rénovation et préservation des animaux présents ;
- des questionnements sur un animal méconnu, observé, le souhait de l'identifier pour le connaître ;
- des questionnements sur le nourrissage de la faune et les cas de mortalité autour des mangeoires ;
- des problématiques de collisions des oiseaux contre les surfaces vitrées ;
- des faits relatés dans les médias ayant entraînés quelques craintes (présence du renard en ville...).

### ⇒ Les demandes liées aux problématiques de cohabitation : 22 %

Cette catégorie concerne essentiellement des gênes provoquées par la présence d'un animal ou d'un groupe d'animaux à un endroit donné. La majorité des demandes est motivée par :

- des nuisances sonores ;
- des problèmes d'odeur, de déjections ;
- des problèmes de prédation sur des animaux d'élevage ;
- et, de plus en plus, une intolérance vis à vis de la faune sauvage aux abords de nouvelles constructions.

Cette catégorie de demandes est en hausse et mobilise beaucoup de temps au sein du pôle MFS. Il est essentiel d'y répondre car trop souvent des questionnements anodins cachent la véritable raison des appels (ex : peur liée à la méconnaissance des espèces vivant).

Les réponses à ces problématiques sont dans un premier temps données par téléphone. Les conseils sont apportés au cas par cas pour une meilleure cohabitation avec les animaux. S'agissant de certaines espèces protégées (hirondelles, chauves-souris), un ou plusieurs déplacements sur site sont effectués.

Malgré les informations apportées, certains propriétaires refusent toute cohabitation et veulent coûte que coûte chasser les animaux. Lorsqu'il s'agit d'espèces non protégées (fouine...), des conseils sont donnés pour inciter les « indésirables » à partir d'une manière douce et déontologiquement correcte. Cela permet de donner des alternatives à des personnes tentées par des moyens de destruction tels que l'empoisonnement ou le piégeage, qui n'apportent pas de solution durable au problème de cohabitation.

Lorsqu'il s'agit d'espèces protégées un rappel à la loi, suivi le cas échéant d'une action en justice, est effectué.

### ⇒ Les demandes liées à la destruction des espèces ou leurs milieux : 13 %

Le pôle MFS est amené à intervenir :

- pour décaler ou stopper des travaux présentant un risque pour les espèces protégées ;
- pour des problématiques d'empoisonnements ou d'activités cynégétiques et de piégeage illégales ;
- pour des problématiques de détention et de commerce illégal d'espèces protégées.

Dans la majorité de ces cas, le pôle MFS contacte les agents de l'ONCFS ou des Brigades Vertes pour effectuer un constat, et prévient la DREAL.

### ⇒ Les demandes liées aux animaux en perte : 28 %

Plutôt que de simplement recueillir les animaux jugés « en perte », le pôle MFS tente d'avoir un rôle éducatif. En effet, la méconnaissance de la biologie des espèces peut engendrer des comportements négatifs - parfois irréversibles - pour la faune.

Les jeunes animaux esseulés n'ont en effet pas toujours besoin d'être recueillis. Si l'animal peut être maintenu dans son milieu d'origine, cette solution doit être privilégiée ! Ce type de conseil demande beaucoup de pédagogie car, suivant la sensibilité du découvreur, il peut être mal interprété. De fait, ce n'est qu'après un premier bilan téléphonique complet que les animaux sont dirigés vers le centre de soins le plus proche, si nécessaire.

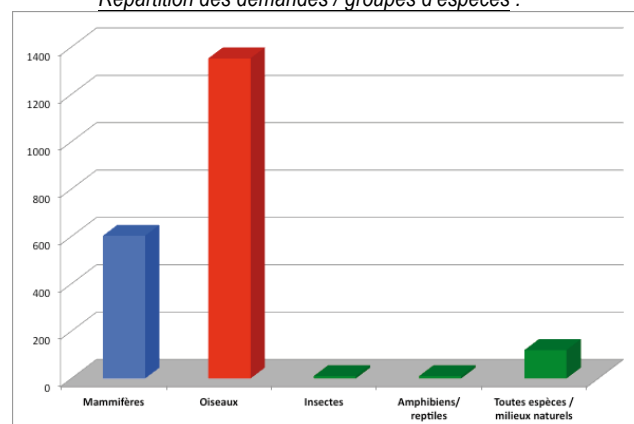
## 4. Partenariats

Le pôle MFS fonctionne en étroite collaboration avec des structures alsaciennes d'accueil pour les animaux en perte :

- ↳ Faune sauvage : les centres LPO Alsace (Pfettisheim et Rosenwiller) et le centre du GORNA (Neuwiller les Saverne) ;
- ↳ Animaux de ferme et d'élevage : l'Arche de Noé (Ernolsheim-sur-Bruche).

## 5. Espèces concernées

Répartition des demandes / groupes d'espèces :



### ❖ Mammifères (29 %)

Les demandes concernant les chauves-souris et les fouines restent de loin les plus nombreuses. Ces

espèces trouvent fréquemment refuge dans les constructions humaines. Or l'utilisation de l'habitat (aménagement des greniers et des dépendances en raison de la pression immobilière) a beaucoup évolué ces dernières années et la présence des animaux ne passe plus inaperçue comme cela pouvait être le cas dans le passé.

Les demandes concernant le blaireau d'Europe sont toujours en augmentation et concernent majoritairement des problématiques de cohabitation en milieu viticole : creusement de terriers en limite ou au sein de parcelles cultivées. Pour toutes ces problématiques, la LPO et le GEPMA travaillent de concert avec des exploitants agricoles volontaires depuis plusieurs années pour trouver des solutions pérennes. Le bilan de ces différentes expériences a d'ailleurs permis la rédaction de fiches techniques qui pourront être distribuées à l'échelle nationale dès 2016.



Intervention dans une parcelle de vigne © S. HURSTEL

#### ❖ Oiseaux (65 %)

Le martinet noir et l'hirondelle de fenêtre sont à l'origine de nombreux appels liés à la destruction des nids lors de travaux de rénovation des bâtiments. Celles concernant les colombidés et les corvidés concernent plutôt des problèmes de cohabitation liés à leur présence aux abords des habitations (nuisances sonores, déjections...).

Les passereaux des jardins sont surtout l'objet de questionnements sur leurs mœurs et la volonté des particuliers de leur venir en aide (nourrissage, aménagement des jardins,...).

Quant aux rapaces, les demandes concernent majoritairement des animaux en perdition.

#### ❖ Autres demandes (6 %)

Ces demandes concernent :

- la présence d'amphibiens sur des routes non protégées en période de migration nuptiale.

- les demandes d'ordre « général » notamment la réglementation en vigueur : défrichage illégal, destruction de milieux favorables à des espèces menacées (zones humides, pelouses calcaires...), taille des haies en dehors des périodes autorisées...
- les problématiques de cohabitation avec des espèces d'insectes ou de reptiles...

### **6. Programme d'épidémiologie-surveillance de la rage des chiroptères en France**

Depuis 16 ans, le GEPMA collabore avec l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) dans le cadre du programme d'épidémiologie-surveillance de la rage animale en France. Ainsi, tous les cadavres de chauves-souris récupérés par le GEPMA (lors des suivis scientifiques des colonies, individus trouvés par des particuliers...) et tous les animaux qui sont morts au centre de soins sont systématiquement envoyés à l'ANSES pour y être analysés.

Sur les **91 cadavres de chauves-souris** transmis en 2014 **toutes les analyses se sont révélées négatives.**

### **BILAN**

Le pôle MFS vient de terminer sa septième année d'existence. Les résultats présentés ci-dessus prouvent tout l'intérêt et l'utilité de ce service, très sollicité en Alsace. Il est de plus en plus indispensable pour le pôle MFS de travailler en collaboration étroite avec les institutions publiques afin de trouver des solutions durables et déontologiquement acceptables face aux nombreux cas de destruction d'espèces, trop souvent liés à la méconnaissance des personnes.

**La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et la Communauté Urbaine de Strasbourg apportent toujours leur soutien au pôle MFS. Grâce à ces partenariats, la LPO et le GEPMA ont les moyens de répondre aux demandes, dans le respect de la réglementation et surtout dans l'intérêt de chacun (habitants et animaux).**

L'objectif est désormais de faire en sorte que les services publics s'impliquent sur le long terme pour aider le pôle MFS à remplir ses missions. Il est également important de rappeler qu'au delà du service rendu aux personnes, l'identification des animaux permet d'améliorer les connaissances scientifiques sur des espèces régionales.

## 7. Communication

Exemples d'articles parus dans la presse en 2014 (quotidiens DNA et Alsace) et qui ont permis de mieux faire connaître le service MFS auprès du grand public et des professionnels.

**Un hiver aux deux visages**  
Observatoire privilégié de la petite faune sauvage, le centre de sauvegarde de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) de Rosenwiller a aussi vécu un hiver particulier. La responsable Suzel Hurstel fait le point.

**UNE ANNÉE À RONGEURS ET À RAPACES**  
Après deux années dans le creux, la population de rongeurs (campagnol, mulot, rat, souris, etc.) repart à la hausse. « L'hiver dernier continuait, mais c'est tout simplement une bonne année, avec une baisse de la mortalité », analyse Suzel Hurstel. Le cycle des rapaces suit la même évolution. Si la nourriture est plus abondante, ces oiseaux nocturnes et diurnes vont par conséquent ensembler se reproduire et engendrer des nichées plus importantes. Même constat du côté des passe-montes : La LPO observe plusieurs nichées de mésanges charbonnières comptant neuf jeunes, contre quatre ou cinq l'an dernier.

**Des dégâts à l'échelle des mangeoites**  
Si l'activité hivernale est généralement plus faible, de fait d'habitude singulière à voir d'ours de nouveaux fruits. Notamment chez des animaux qui sont d'ordinaire, cette époque, en état de jeûne. Dans le cadre du service médiation faune sauvage, j'ai eu cinq appels pour des problèmes de cohabitation avec des lézards et hérissons actifs et bien réveillés. Cela ne nous étonne jamais en période hivernale, car le froid et la manœuvre qui a la plus longue hibernation. « Même chose pour des chats sauvages - très sensibles aux conditions météo - observés en vol de décembre à février, en de nombreux endroits moins nombreux à l'hiver que l'an dernier. Ils sont plus exposés aux risques de collisions ou aux blessures. Plus que de dévotion, il est responsable de la LPO Alsace préfère parler d'adaptation des animaux à leur milieu. « Les oiseaux sont bien faits. C'est un fait volontaire et contrôlé, donc l'impact n'est pas négatif. » En revanche, les températures douces ont fait des dégâts aux réseaux des mangeoites.

**Les règles de la mangeoite**  
« Si les oiseaux ne sont pas venus à la mangeoite cet hiver, c'est qu'ils n'en ont pas besoin. Une mangeoite n'est pas un lieu de vie. Elle est destinée à offrir la possibilité d'utiliser des huiles essentielles, comme l'huile de thé. » Il ne faut pas nourrir les oiseaux dès que la température est supérieure à 5°C et laisser le pain même si les oiseaux en raffolent. « Prenez le pain apporter de l'eau, qui fait changer tous les deux jours malheureusement. »

**AMANDINE HYVER**

## Sensibiliser et informer le public

**Plate-forme de renseignements, relais essentiel dans la chaîne de soins ; le pôle médiation faune sauvage (MFS) affiche six années d'existence. Et son utilité ne se dément pas. Le standard chauffe devant le besoin croissant d'informations du grand public.**

**DOUBLE CASQUETTE** pour Suzel Hurstel. Responsable du centre de soins LPO de Rosenwiller, Suzel est également la référente du pôle médiation faune sauvage. Un service créé par la LPO Alsace et le GEPMA en mars 2008 et destiné à répondre à toutes les demandes liées à la petite faune sauvage, mammifères et oiseaux sauvages, protégés ou non. Un service public et gratuit. Depuis six ans, les sollicitations n'ont cessé de grimper. En 2013, un nouveau seuil a été franchi avec 2328 demandes traitées. Un niveau presque quatre fois plus élevé qu'en 2009.

**« Les gens pensent bien faire »**  
Globalement, ces appels émanent de particuliers – les collectivités territoriales et les professionnels sont néanmoins de plus en plus nombreux à solliciter le pôle MFS – dans le Bas-Rhin. Seules 26 % des demandes sont recensées dans le Haut-Rhin. Un faible taux qui peut s'expliquer en partie par la présence active des brigades vertes dans le département. Enfin, 42 % des demandes bas-rhinoises proviennent de la CUS. L'objet des appels ? Majoritairement des cas d'animaux en perte (43 % des demandes). Sur ce point-là, Suzel Hurstel veut rendre les découvreurs d'animaux attentifs. « Il faut agir en amont du centre de soins pour que des animaux qui n'ont pas à être ramassés ne le soient pas. »

« Les jeunes animaux essayés n'ont pas toujours besoin d'être recueillis. Si l'animal peut être maintenu dans son milieu d'origine, cette solution doit être privilégiée. Il faut que les gens nous contactent avant de ramasser l'animal. » Ce n'est qu'après un bilan téléphonique complet que les animaux sont rapatriés vers le centre de soins le plus proche, si nécessaire. Appliquer une telle procédure permettrait d'éviter certains cas d'animaux soignés par les découvreurs eux-mêmes, avant d'être rapatriés vers des centres de soins. « Les gens pensent bien faire, prennent les infos sur les forums internet mais les soins et la nourriture ne sont souvent pas du tout adaptés à l'espèce. » Exemple avec deux jeunes faucons crécerelles nourris au steak haché pendant trois semaines et arrivés complètement carencés au centre de soins... « Les gens doivent vraiment téléphoner au moment où ils trouvent l'animal avant d'entreprendre quoi que ce soit », insiste Suzel qui pointe un gros travail de sensibilisation mais aussi d'information du public (31% des appels). Les demandes liées aux problématiques de cohabitation (15% des appels) et celles liées à la destruction des espèces ou de leurs milieux (11%) complètent l'état des lieux dressé par le pôle MFS, plus que jamais service d'utilité publique.

**A.H.Y.**  
☎ 03 88 04 12 12, alsace.mediation@lpo.fr

## La friche aux renards

Au centre de Schiltigheim, dans une friche industrielle, des renards ont trouvé refuge au bord d'une rue passante, au milieu des immeubles.

**« Ils doivent trouver des souris et des oiseaux »**  
Des renards dans ma rue ? Si l'on trouve un renard, c'est impossible à l'échelle de la ville de Schiltigheim. Les renards n'ont jamais été recensés dans la ville. C'est pourtant au bord d'une rue que l'on a vu un renard, le 10 mars 2013, au bord d'une rue industrielle, dans un espace vert, au coin d'une rue industrielle.

**« Ils doivent trouver des souris et des oiseaux »**  
Depuis, on en a vu plusieurs autres, de la même espèce, ce qui est très rare en ce qui concerne la ville de Schiltigheim. Les renards n'ont jamais été recensés dans la ville. C'est pourtant au bord d'une rue que l'on a vu un renard, le 10 mars 2013, au bord d'une rue industrielle, dans un espace vert, au coin d'une rue industrielle.

**« Ils doivent trouver des souris et des oiseaux »**  
Depuis, on en a vu plusieurs autres, de la même espèce, ce qui est très rare en ce qui concerne la ville de Schiltigheim. Les renards n'ont jamais été recensés dans la ville. C'est pourtant au bord d'une rue que l'on a vu un renard, le 10 mars 2013, au bord d'une rue industrielle, dans un espace vert, au coin d'une rue industrielle.

Le pôle MFS remercie tous les bénévoles qui secondent l'équipe salariée dans le cadre des actions de protection de la faune sauvage.